



Aquitaine

LE MERCATO DU MARIGOT

Le 17 février dernier, lors de la commission déontologie FTV, la représentante de la direction de l'information régionale du réseau France 3 affirmait sa « *volonté de ne procéder à aucune nomination de rédacteur en chef sur place* ».

Ce rappel d'une règle pourtant instaurée depuis de nombreuses années à France 3, n'est pas encore parvenu aux oreilles des responsables du Pôle Sud-ouest.

Malgré ce rappel à l'ordre, plusieurs nominations successives avaient déjà porté un sérieux coup de canif à ce principe de bonne gouvernance.

Dernier exemple en date, le choix d'un correspondant de France 2 du bureau de Bordeaux, pour effectuer un remplacement au BRI d'Aquitaine pendant le mois d'août.

Un choix qui pose d'autant plus question que ce remplaçant n'a jamais brillé par sa confraternité à l'égard de ses collègues de France 3, tenant des propos souvent désobligeants à leur rencontre, à l'aune de ceux proférés par certains cadres de France 2.

Une nomination d'autant plus problématique qu'elle ne tient pas compte de contentieux personnels entretenus par ce journaliste et un cadre du BRI alors que ces deux responsables devront cogérer une rédaction pendant l'été.

Après un poste d'adjoint attribué à la nouvelle pilote web issue des rangs de la rédaction de Bordeaux, suivi quelques semaines plus tard de la nomination de deux rédacteurs bordelais pour assurer l'intérim d'un adjoint parti à la retraite, puis le remplacement de ce dernier par un rédacteur de feu la locale Bordeaux-Métropole, voici donc venu le temps des transferts à la maison.

Lors de situations similaires les directions précédentes faisaient appel à des cadres d'expérience venus d'autres BRI pour pallier une absence, il semble qu'aujourd'hui le vivier se limite en Aquitaine à un périmètre de 50 m2 et qu'il suffise de traverser la cour pour obtenir une promotion. France 3 Aquitaine serait-elle devenue une terre d'accueil propice au pantouflage ou au reclassement de journalistes à la recherche d'une issue de secours ?

Interpellée par les élus du personnel sur ces nominations de complaisance la déléguée d'Aquitaine s'est justifiée maladroitement à chaque fois en invoquant le caractère exceptionnel de la mesure, il semble qu'aujourd'hui l'exception soit devenue la règle.

Cette gestion à la petite semaine au gré d'intérêts particuliers va à l'encontre des règles de bonne gouvernance et crée les conditions d'un climat délétère dans une rédaction qui souffre déjà d'une « ligne éditoriale » erratique.

Allons-nous devoir subir encore longtemps ce mode de fonctionnement qui fluctue entre promotion éclair, copinage ou népotisme ?

Bordeaux, le 6 juin 2016

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)